



Rompre un compromis pour non levée d'hypothèque

Par **Willow17**, le **16/03/2019** à **18:10**

Bonjour,

Je suis actuellement dans un process d'achat de maison. De mon côté j'ai rempli mes obligations, mais du côté du vendeur ce n'est pas le cas.

La banque refuse de lever l'hypothèque sur la maison car il manque de l'argent. Dans le compromis il est indiqué que la vente n'aura lieu uniquement si le vendeur fait lever l'hypothèque.

Mon clerc de notaire me dit que je ne peut pas me retourner contre le vendeur car ce n'est pas de son fait. De mon côté je ne comprends pas cela de la même façon. Pour moi je pense que c'est de son fait car il n'apporte pas la preuve qu'il a démarcher d'autre banque pour emprunter le montant restant et faire lever l'hypothèque. Au même titre que si ma banque me refusé, je devais en contacter d'autres car ce n'était une justification valable pour ne pas remplir mes obligations.

J'espère être clair, quelqu'un a t'il des infos à me donner?

Merci par avance